

Contrat Cantal Développement du Conseil départemental

SUMÈNE-ARTENSE COMMUNAUTÉ





**LE DÉPARTEMENT SOUTIENT
L'ATTRACTIVITÉ ET L'INNOVATION
DE SON TERRITOIRE**

Sommaire

Introduction	4
Projets intercommunaux	6
Projets communaux	8

Introduction

Dans un objectif permanent d'aide au **développement du territoire** pour le rendre **plus attractif**, le Conseil départemental a voté les **nouveaux dispositifs d'aide aux territoires** lors de la session budgétaire du 14 décembre 2021, mobilisant ainsi **plus de 34 millions d'euros sur 6 ans**.

Parmi ces dispositifs, le **Contrat Cantal Développement**, qui consacre une enveloppe de **plus de 12 millions d'euros** pour la période 2022-2027, permet le soutien de projets structurants à l'échelle de chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) du Département, selon les spécificités et atouts de chacun (taux de subvention maximum de 30%). Néanmoins, des projets communaux peuvent être soutenus si leur dimension intercommunale est avérée (taux de 25% maximum, pas de cofinancement de l'EPCI exigé).

Sont éligibles à ce dispositif :

- les Communautés de Communes Cantaliennes ;
- la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Les opérations présentées correspondent à des **projets prioritaires d'équipements structurants** en lien avec la stratégie de développement du territoire et les objectifs du Département. Ainsi, ils s'inscrivent dans les stratégies identifiées par les axes du **Projet Cantal 2030** du Département, à savoir :

- relever le défi de l'attractivité du territoire,
- confirmer une transition climatique active,
- innover pour enrichir et différencier le territoire.

Le contrat signé avec Sumène-Artense Communauté représente des financements à hauteur de **625 000 €** programmés sur une enveloppe de 780 000 € mobilisable pour **trois projets intercommunaux et deux projets communaux**.



“Avec le Contrat Cantal Développement, le Conseil départemental entend apporter une aide décisive à Sumène-Artense Communauté pour la réalisation de projets structurants. Ce soutien s’inscrit pleinement dans notre démarche d’attractivité et prouve une nouvelle fois que notre département est ambitieux et tourné vers l’avenir.”

BRUNO FAURE

Président du Conseil départemental



“La démarche d’attractivité portée par le Conseil départemental du Cantal recoupe les orientations prises par Sumène-Artense Communauté qui visent notamment à développer l’offre de services aux habitants tout en valorisant le cadre de vie local. Le Contrat Cantal Développement aura un effet levier majeur sur la réalisation des projets phares du territoire en mobilisant des moyens financiers conséquents.”

MARC MAISONNEUVE

Président Sumène-Artense Communauté

Projets intercommunaux

Les trois opérations portées par la Communauté de Communes qui ont été inscrites dans le Contrat Cantal Développement déclinent des axes stratégiques de développement pour le territoire Sumène-Artense.

Création d'un pôle petite enfance jeunesse intercommunal

1

Afin de proposer un service supplémentaire et de qualité sur l'intégralité du territoire, Sumène-Artense Communauté travaille à la prise de compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à l'horizon de janvier 2024. En parallèle, elle souhaite étoffer son offre à destination de l'enfance et la jeunesse en créant un pôle enfance jeunesse incluant des locaux pour l'ALSH et un pôle-adolescents/point information jeunesse. Le développement de nouveaux services (mise en place d'un transport, lieu de garderie, développement des animations ados...) viendra également étoffer cette offre.

La participation du **Département** s'élèvera à **350 000 €** pour un coût total estimé à 1 462 597 €.

Aménagement de l'antenne de l'école de musique du haut Cantal

L'école de musique du Haut Cantal, qui regroupe les 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'arrondissement de Mauriac, a vu le jour sous forme associative en août 2022.

Afin de poursuivre le **développement de l'offre culturelle**, Sumène-Artense Communauté a acquis auprès de la commune de Saignes un bâtiment pour en faire le lieu d'enseignement musical du territoire.

2

Le coût total des travaux et aménagements nécessaires (isolation phonique et thermique, réagencement du rez-de-chaussée, aménagement des combles pour y créer une salle collective...) a été estimé à 200 000 €.

Le **Conseil départemental** apportera son soutien à hauteur de **60 000 €**.

Requalification touristique de la base nautique de Lastiouilles

Sumène-Artense Communauté assure la gestion de la base nautique de Lastiouilles en lien avec la commune de Trémouille et l'association du Centre Nautique de Lastiouilles (CNL). Ce partenariat a notamment abouti à l'obtention du seul label « Pavillon Bleu » du Cantal, en 2016. En complément, Sumène-Artense Communauté vient de finaliser un programme qui doit permettre l'obtention du label « Tourisme et Handicap ». Pour continuer à faire de cet espace l'un des pôles touristiques majeur du territoire tout en préservant sa qualité patrimoniale, Sumène-Artense Communauté souhaite désormais rénover le bâtiment du site, notamment l'ancienne voilerie. Un pôle de location de vélos et d'équipements à vocation touristique y est envisagé ainsi qu'un point d'information de l'Office de Tourisme intercommunal.

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêts « Lacs de Massif Central » dont Sumène Artense Communauté est lauréate depuis fin 2021.

Le Département soutiendra ce projet à hauteur de **60 000 €** pour un coût total des travaux évalué à 300 000 €.

3



Projets communaux

ANTIGNAC : Réhabilitation et extension de l'Auberge communale de la Sumène

La commune d'Antignac souhaite rénover et agrandir son restaurant communal.

En effet, cet établissement qui jouit d'un véritable succès commercial constitue un lieu d'accueil et de rencontre pour la population ; il contribue ainsi à l'attractivité du village.

1

Les travaux envisagés sont les suivants :

- extension du restaurant,
- rénovation et réaménagement des locaux existants,
- création de chambres,
- rénovation énergétique.

L'accompagnement du **Département** sur cette opération sera de **80 000 €** pour un coût total estimé à 622 000 €.



YDES : Création de 3 logements passerelle pour les nouveaux arrivants

La commune d'Ydes envisage la création de logements dans le centre du bourg dont trois d'entre eux seront consacrés à l'accueil de nouveaux arrivants.

Cette proposition répondant parfaitement aux problématiques identifiées par le Département pour améliorer l'attractivité du territoire et accueillir de nouveaux habitants, une aide spécifique de 25 000 € par logement a été validée, en contrepartie de la signature d'une charte d'engagement du bénéficiaire.

Le soutien du **Département** s'élèvera donc à **75 000 €** pour un coût global estimé à 250 000 €.

2

Contact



Conseil départemental du Cantal

Sabine Fraux

Cabinet du Président

04 71 46 21 12 – sfraux@cantal.fr

cantal
ouvergne

■ À la hauteur
de vos projets